EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles diverses du Nord.

Nos échanges du Nord nous fournissent les nouvelles suivantes:

Les républicains de la législature d'Albany refusent de laisser passer les résolutions complimentant le général McClellan.

Le comité nommé par le sénat pour faire l'enquête sur les contrats de transports consentis par le département de la guerre, a terminé son rapport. Nombre de transactions sont vertement blâmées et quelques noms flétris. Le comité recommande au ministère de la guerre de ne plus employer d'agents intermédiaires et de traiter directement avec les propriétaires de navires.

M. Fremont, qui a eu le courage de lire le long rapport de M. Pope sur sa campagne en Virginie, a réfuté plusieurs des assertions du second dans une lettre qu'a publiée le *Post*. C'est le cas pour M. Pope, qui a la manie des cours martiales, d'en demander une pour M. Fremont, à qui ne déplairait peut-être pas non plus cette occasion de faire du bruit autour de son nom.

A Apalachicola, en Floride, les bâtiments du blocus craignent une expédition organisée contre eux dans la rivière Chattahoochee. Les sécessionnistes disposent, dit-on, d'un steamer cuirassé.

Le général Foster est arrivé en 36 heures de Newbern à Port Royal, sur le *S. P. Spaulding*. L'arrivée du général sur les côtes de la Caroline du Sud ne permet guère de douter que l'objet de la grande expédition organisée à Newbern et à Beaufort ne soit Charleston: peut-être le général Hunter en prendra-t-il le commandement suprême.

L'armée du Potomac a été organisée en douze corps, commandés par les généraux Reynolds, Couch, Sickles, Meade, Sedgwick, Sigel et Slocum: il reste cinq chefs de corps à désigner.

Il règne la plus grande misère dans les districts de la Caroline du Nord occupés par les fédéraux. La détresse n'est guère moins grande dans l'intérieur, malgré les efforts du gouverneur Lane pour adoucir les souffrances de la population. La législature rassemblée à Raleigh est sur le point d'appeler aux armes toutes les milices de l'Etat. Le *Progress* de Newbern a été obligé de suspendre temporairement sa publication, faute de papier.

Le brick de Brême "Porto Platt," arrivé hier de Port-au-Platt, a signalé le 2 février, par 31o lat. N. et 74 long. O. (Greenwich) deux steamers allant vers l'est, et paraissant en chasse. L'un avait une machine à balancier et était peint en blanc jaunâtre, l'autre était peint en noir.

On attend journellement le "Nashville" à Nassau.

Des mouvements de résistance à la conscription ont eu lieu dans l'est de la Caroline du Nord et de la Georgie. Il y a eu des coups de feu échangés entre les troupes et les réfractaires: toute résistance du triage au sort paraît pour le moment apaisée.

LE RACCOURCI DE VICKSBURG.

Le correspondant du *N. York Times*, lui écrivant d'un point au dessus de Vicksburg, à la date du 29 janvier, donne les prévisions encourageantes qui suivent sur le projet d'isoler Vickeburg:

Le général Grant a fait une descente aujourd'hui pour inspecter le canal. Il a trouvé un simple fossé à peine suffisant pour dessécher un marécage ordinaire, qui n'y a un pied d'eau et dont le fond de terre est aussi facile à creuser que le granite. Avec une pareille tranchée, il ne faudra pas moins d'une décade de siècles pour que le Mississipi s'y forme un lit. Le Père des eaux est un noble fleuve—il ne voudra pas condescendre pour tâter et marcher majestueuse, à faire naufrage d'une saignée dont le trait caractéristique est d'être seulement digne au titre de rigole de dessèchement pour le demi acre du domaine d'un pauvre diable.

LE REGIME MILITAIRE A NASHVILLE

A Nashville, quelques dames tennesséennes ayant manifesté une trop vive sympathie pour des blessés sécessionnistes, malgré le général Robert B. Mitchell, commandant de la place, celui-ci a publié l'ordre dont voici la traduction:

"Le général commandant de ce poste désire exprimer son admiration pour le zèle manifesté par certaines familles résidentes, surtout pour voir aux besoins et alléger les souffrances des blessés confédérés détenus aujourd'hui (le 4 février) en ville. Elles méritent la plus haute louange pour leur dévouement aux soldats qui souffrent pour la cause dont elles sont les ardentes enthousiastes.

"Désirant leur donner des facilités plus grandes encore pour exercer ce dévouement, qui les a poussées à sortir aujourd'hui leur plainte dans les rues de cette ville et à s'exposer ainsi sans réflexion aux inclémences du temps, et désirant aussi mettre un terme à ces manifestations publiques qui doivent répugner aux positions chastes et modestes du sexe le plus faible, le général commandant ordonne ce qui suit:

"Le chirurgien Thurston, directeur médical, choisira ce quartier et les fera porter de ce quartier:

"le Quinze chez Mme McClai, quinze chez le docteur Buchanan, quinze chez M. Sandy Carter, Cherry street, juste au dessous de Church street.

"Comme il est désirable que les malades et les blessés ne soient pas agités par la présence de trop de monde, personne ne sera admis dans leurs chambres, excepté les chirurgiens, sans des permis du chirurgien Thurston.

"Chaque famille ci-dessus désignée sera responsable des soldats confédérés qui lui seront remis et devra les représenter quand l'autorité militaire lui en fera demande, sous peine, en cas de désobéissance, de trahison envers les Etats-Unis et de confiscation de la propriété et de la liberté personnelle."

Les soldats contre les nègres.

Nous lisons dans le *Washington Star* du 10, que samedi matin, un corps de 200 soldats convalescents, allant de la gare du chemin de fer au camp dans la Virginie, a attaqué tous les nègres qu'il a rencontrés sur la route le long de l'Avenue du Maryland. La violence des soldats augmentait à mesure qu'ils avançaient. Arrivés au Long Bridge, ils arrachèrent des pierres de la rue et les lancèrent dans toutes les directions contre toutes les personnes de couleur qu'ils apercevaient. Plusieurs furent atteintes et un nombre de vitres furent cassées aux fenêtres des maisons. La garde qui conduisait ces furieux convalescents ne pouvait les contenir et elle borna ses efforts à presser la marche des soldats pour les soustraire à la vue des citoyens. Les personnes attaquées n'avaient fait aucune provocation et le mauvais procédé dont les soldats usaient envers elle semblait provenir d'un sentiment d'hostilité contre les nègres comme classe ou race.

A huit heures environ hier matin, des wagons de fret contenant quelques hommes du convoi furent brutalement assaillis avec des pierres et d'autres projectiles par une seconde escouade allant au quai de la Septième Rue. Les officiers ne paraissaient faire aucun effort pour mettre un terme à cet abus.

INTERVENTION.—Une dépêche adressée de Washington, le 11 février, au *Boston Journal* porte:

La question de l'intervention étrangère dans nos difficultés nationales sera discutée au Congrès et il y a plusieurs bruits en circulation relativement à cette grave question.

PROJETS ULTÉRIEURS DE FORTIFICATIONS.—Un correspondant du *Jackson Appeal* dit que si le général Grant parvient à faire réussir le canal de Vicksburg, qu'un écrivain fédéral compare à une rigole de dessèchement, il deviendra nécessaire de fortifier Grand Gulf, Port Gibson et d'autres points intermédiaires de Vicksburg à Port Hudson.

UN REVIREMENT INATTENDU.—Le discours que John Van Buren, a prononcé hier soir, dit le *World* du 11, a surpris tout le monde. Dans ce discours, John Van Buren se déclare pour la guerre à outrance, ou pour la guerre jusqu'à ce que où les Confédérés demandent grâce. Horace Greeley avait souvent accusé de trahison le prince John, à cause de son langage pendant la campagne électorale de l'automne, mais aujourd'hui c'est lui qui paraît accuser Greeley qu'il laisse de beaucoup en arrière dans la voie de la coercition. Est-ce que étrange que ceci! Le traître d'hier est le patriote d'aujourd'hui et *vice versa*.

EXPÉDITION INDIENNE.—Le commissaire des affaires indiennes, Dole, vient d'être informé qu'une troupe composée d'une centaine d'Indiens Delaware et Shawnee, du Kansas, ont fait une incursion dans le Texas, et y ont obtenu avec succès une tribu d'Indiens alliés aux confédérés. Ils se sont emparés de l'agence de Wachita, ont tué l'agent, nommé Leeper, et ont pris cent prisonniers, des chevaux, des papiers et des bons du Trésor du Sud. Parmi les papiers se trouvait un traité fait avec le gouvernement de Richmond et signé par Albert Pike. L'expédition est revenue au Kansas, après cet exploit, ayant perdu seulement quatre hommes.

CHANGEMENT DE DESTINATION.—Le correspondant du *Sun* de Baltimore lui écrit de la capitale fédérale que la belle statue de Washington enlevée du capitole de Baton Rouge a été placée pour y rester, dans une des niches de l'aile ouest de la Chambre des Représentants, directement en face du célèbre tableau de l'Emigration occidentale de Leutze, à Washington.

ENCORE JOHN MORGAN DANS LE CŒUR DU KENTUCKY.—Des passagers venus hier soir par le chemin de fer central du Kentucky, rapportent que la plus grande agitation régnait à Lexington, lorsque le train est parti, en raison de la nouvelle que John Morgan, à la tête d'un gros corps de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie, avait passé Sommerset, près de Mill Springs, faisant marche forcée sur Lexington. On attend son arrivée aujourd'hui. Il y a peu de troupes fédérales dans le Kentucky et on craint que Morgan ne détruise une seconde fois le chemin de fer central et fasse une pointe jusqu'à Cincinnati. [*Cincinnati Enquirer*.]

CULTURE DU COTON.—Une dépêche du 6 février de San Francisco dit:

Une compagnie californienne s'est assuré une grande quantité de terre sur la péninsule de la Basse Californie où l'on dit qu'une belle qualité de coton upland vient à l'état sauvage. La compagnie se propose de cultiver immédiatement ce coton, dans l'espoir que le travail à bon marché et la population indigène rendront cette exploitation profitable.

ÉLECTION DE SÉNATEUR.—Une dépêche de San Francisco, datée du 10 février, dit que John Conness a été finalement élu sénateur de la Californie par 98 sur 114 votes. Conness était autrefois un démocrate Douglas et membre, naguère, du parti unioniste. Une hostilité invétérée entre les amis du congressionnel Phelps et ceux de M. Sergeant, ont empêché l'élection d'un sénateur aux antécédents républicains, conformément au préjugé politique de la majorité de la législature.

AFFAIRES QUI N'AURONT PAS DE SOLUTION DANS CETTE SESSION.—Le *Herald* parlant des séances du Congrès, remarque:

Nous présumons que, selon toute apparence, il restera plusieurs bills importants sur lesquels la Chambre et le Sénat n'auront pas le temps de statuer. Il est probable, en conséquence, que le président sera forcé de convoquer une session extraordinaire du nouveau Congrès pour *tenir le gouvernement sur ses jambes*.

LOGIQUE DU SYSTÈME—*Promotion du général Phelps*.—Le président a désigné le général Phelps, de mémoire abolitioniste, pour remplacer l'ex-gouverneur Morgan, de New-York, démissionnaire, comme major général, attendant sa commission de manière à le mettre de pair avec tous les majors généraux du service des volontaires excepté les généraux Dix, Butler et Banks.

MORT D'UN MILLIONNAIRE.

M. Nicholas Longworth vient de mourir à Cincinnati à l'âge de quatre-vingt un ans.

Le nom de M. Longworth se lie intimement au fabuleux développement de la grande cité de l'Ohio. Natif de Newark, il partit, n'ayant pas encore atteint sa majorité, pour Cincinnati, qui n'était encore que le rendez-vous des pionniers de l'Ouest, à la lisière des défrichements. Il eut assez de pénétration pour prophétiser l'avenir réservé à cette contrée, et employa toutes ses économies à acheter des terres qui n'avaient alors qu'une valeur insignifiante. Le temps vérifia ses prévisions, et le fit millionnaire. C'est à lui que l'on doit l'introduction de la culture de la vigne dans l'Ohio, et l'histoire vinicole le comptera parmi les premiers fondateurs de cette industrie sur le continent américain.

M. Longworth était l'un des plus opulents citoyens des Etats-Unis, et marchait de pair avec les Astor, les Girard et les McDonough.

SÉVÉRITÉ DE LA TEMPÉRATURE.—De l'Est et de l'Ouest, on reçoit la nouvelle que le temps est effroyable, dit le *N. Y. Express* du 7, et les trains des chemins de fer ont été arrêtés. Il y avait à Buffalo 18 pouces de neige. On dit qu'à Toronto et en d'autres endroits du Canada, la tempête de neige a été extraordinaire et qu'à cette tempête a succédé un froid intense.

THEATRE DE L'OPERA.

Samedi, 28 février 1863.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE, opéra Comique, Comédie.

Bénéfice complimentaire de M. GILBERT avec le concours de messieurs les artistes et amateurs Mesdames DE LATOURNERIE, BOUDRO, MM. JULIAN DEVISME, J. DE FARN CHAFFARY, C. CLAUSSE, ISIDORE.

L'orchestre sera dirigé par M. PRELLIJAM

Première représentation de

LE BARBIER DE SEVILLE,

Opéra comique en 4 actes, musique de Rossini.

Première représentation de

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

Comédie en un acte, de A. de Musset.

Les portes s'ouvriront à 6½ heures et on commencera à 7 heures précises.

Les bureaux de location seront ouverts de dix à trois heures, vendredi et samedi.

Prix des places:

Premières, Secondes, Baignoires, grillées, Par- ... $1 00

[illegible] ... 75

Parterre, Baignoires du Parterre ... 50

[illegible] ... 50

Les enfants au dessous de 10 ans, paieront demi-place.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur ... LEWIS BAKER

JEUDI, 26 février,

Bénéfice de Mme Baker—LONDON ASSURANCE, comédie—SATAN IN PARIS, drame.

Jour de départ, 27 du courant, à 5 heures A. M.

Malle régulière des Etats Unis pour New York et la Havane.

Le magnifique steamer neuf COLUMBIA, commandé par J. D. B. Barton, partira pour New York, du pied de la rue St Joseph, et touchera à la Havane pour y prendre des passagers et les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. J. REID, rue des Magasins, No. 34.

POUR BORDEAUX.

Le navire clipper HARRIET, de 1re classe, capt. Mooney, prendra du chargement et partira promptement; il a de bons logements. Pour passage seulement, s'adresser à JOSEPH KELLY, No. 8, rue Gravier.

21 févr—

POUR BORDEAUX.

PASSAGE SEULEMENT. Le trois mâts français E. Z., [illegible] capitaine Chardin, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu pour Bordeaux. Pour passage ayant de très bons aménagements, chambres d'avant, s'adresser au capitaine, à bord, ou à GEO. W. HYNSON & CO., Rue du Camp, No 2.

4 fév—9t

POUR CADIZ.

Le navire de première classe COWPER mettra à la voile pour Cadiz. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, pointe No 61, 4e District, ou à GEO. W. GRIFFIN, 87 Tchoupitoulas.

POUR BARCELONNE ET GÊNES.

Le navire italien ALABAMA, capitaine Rosaglio, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à PIAGGIO & VIOSCA Jr., 62 et 64 Vieille Levée.

26 fév—

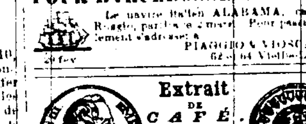

Extrait de CAFÉ, Vermicelli et Macaroni, Fabriqués par LIENHARD et NORMAN.

Tonti, entre Marais et Tremé, et No. 40, en face du Vieux Bassin, côté supérieur, près Marais.

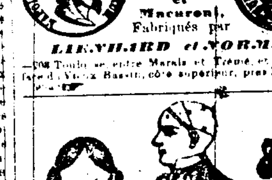

Reçu par le steamer Parkersburg et à vendre par J. AUGE

63 ... Rue de Chartres ... 63

Les articles suivants venant de France—

UN assortiment complet de cheveux de toutes nuances et longueurs.

Parfumerie assortie de Lubin.

do do Guerlin.

do do Gellée.

do do Chalonin.

Articles de toilette de la maison Ladvocat.

Gants Jouvin et de fantaisie.

Eventails et filets fantaisie, haute nouveauté.

Peignes d'écaille unis et incrustés ou modèle, do Ivoire.

Teinture pour les cheveux, de Harrison, la meilleure de toutes les teintures.

Un assortiment d'articles de fantaisie.

Ainsi que de nouveaux modèles de bijouterie en cheveux.

M. BARNETT, Jr., encanteur

Nos 23 et 25, rue Conti, entre Chartres et Levée.

17 fév—

E. M. BOULIGNY, encanteur,

Bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

SE chargera de la vente des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES et de toutes autres ventes qui lui seront confiées.

16 fév

J. B. Crozat, ENCANTEUR

Bureau No 96 rue Royale, entre St Louis et Conti.

M. J. B. CROZAT ayant loué le beau et vaste magasin sis rue Royale No 96, entre St Louis et Conti, annonce au public et à ses amis qu'il est prêt à recevoir dans sa nouvelle salle d'encan, toute espèce de marchandises, meubles &c &c sur lesquelles il fera aussi des avances. Il s'occupera aussi de la vente de propriétés et donnera comme par le passé, toute son attention aux ventes qui lui seront confiées, soit au dedans, soit au dehors.

19 janv—1m

Avis d'encan.

LES soussignés propriétaires de l'ancien magasin d'encan ont disposé de tous les rapports et attaches à leurs grandes salles de vaste salle connue sous le nom de "Armory Hall", qui sera dorénavant consacrée exclusivement à recevoir et à vendre une grande variété de marchandises en colis, &c. Ils sont prêts à recevoir des marchandises, des meubles, &c &c, sur lesquels ils feront des avances libérales et pour la vente desquels la salle est si bien située et adaptée. Ils solliciteront, comme par le passé, les mobiliers de personnes qui préfèrent une vente définitive, s'adresser dans la rue du Camp, No 87.

MONTGOMERY & BROS.

Vins! Vins!!

100 barriques vin rouge bon ordinaire.

50 barriques vin rouge pour familles.

5 caisses Muscat de Frontignan.

5 caisses Vermouth.

Aussi 1 caisse Café de glands doux.

A vendre par L. B. SANARENS, 334, rue Chartres près Esplanade

21 jan—2m

VINS! VINS!

A VENDRE par J. CHANTEGREL, No 95, rue Royale, entre Conti et St Louis, en gros ou par barrique—

Les barriques vin ordinaire.

100 do do au dessous de l'ordinaire.

50 do vins fins.

70 do vins blancs au dessous de l'ordinaire.

Le tout aux prix les plus modérés. 5 fév—au 28

A VENDRE.

Cent excellents MULETS et une grande quantité d'animaux à ressorts de vieux omnibus: des omnibus neufs et de seconde main, en bon état. Conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, ville de Jefferson, au dessus du Stock landing. F. WINTZ.

8 déc—au 10 mars

A VENDRE—50 caisses huile d'olive de James Plagniol, par PAUL JUGE fils, 30, Vieille Levée.

3 fév—

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL.

Prologue.

UNE NUIT A LONDRES.

CHAPITRE 1er.—Suite.

Il haussa les épaules et garda un instant le silence. Puis il reprit d'une voix plus ferme:

—De même que j'ai apporté un levier inconnu dans la recherche, il faut qu'il y ait ici une formule nouvelle dans l'effort même du criminel. Quand on employa le canon pour faire le siége des citadelles, les citadelles abaissèrent leurs murailles et en cachèrent les parapets derrière les plans inclinés d'un glacis, opposant la terre inerte à la force qui triturait le dur granit. Il n'y a qu'écrime en ce monde, mais ce n'est pas le premier venu qui trouve la riposte à la botte savante, combinée par un maître en fait d'armes. Il faut savoir. Celui qui me résiste en ce moment est le Vauban qui joue avec mon artillerie, et le Saint George qui raille mon épée. Non seulement il sait mon attaque, mais j'ignore la série de ses parades invisibles. Tout est étrange désormais autour de moi, et pareil à un rêve fiévreux! Tantôt les témoins me semblent avoir inventé le crime inutile et douteux, tantôt le nom de la morte me poursuit comme une malédiction. Et rien! rien que le vide autour de ma main qui s'efforce et de mon regard qui cherche! Un instant je suis resté confondu devant ce miracle, comme les sorciers de Pharaon étonnés en face d'une baguette plus puissante que la leur. Puis j'ai réfléchi, reconnaissant mes propres armes. J'ai bien vu que la forteresse enterrait ses remparts derrière un glacis et que mes boulets perdus frappaient le néant. Mon système est une clef qui ouvre toutes serrures: on dérobe la serrure, à quoi me sert ma clef? Mais l'adresse même de l'œuvre trahit l'ouvrier, et je m'écrie, sûr de mon fait, comme si j'avais déjà le doigt sur l'épaule de l'assassin: Tu as pris ton arme dans mon arsenal, tu as tourné au mal ce que j'avais forgé pour le bien, je te reconnais, tu es mon élève!

Il était redressé. Son œil aigu et clair semblait pénétrer au travers du voile. Ses narines gonflées aspiraient toute la passion qui était en cet homme une incroyable puissance de concentration, unie à ce redoutable esprit d'analyse qui travaille l'obstacle patiemment et sûrement, comme la lime use l'acier. Les joues de James Davy avaient tourné pâle, sans doute par l'émotion qu'il ressentait en mesurant pour la première fois l'effort de cet athlète dans la lutte.

—Maître, murmura-t-il, vous aviez d'autres élèves que Richard Thompson....

—Je ne parle plus de Richard Thompson, répliqua brusquement M. Temple; tous ceux qui m'ont approché subiront l'épreuve!

—Vous avez d'autres élèves, continua doucement Davy, que ceux qui vous ont approché: recevant directement vos leçons précieuses.

—Que voulez vous dire, monsieur? demanda l'intendant avec impatience.

Le doigt blanc et effilé du jeune homme toucha l'une de ces épreuves d'imprimerie qui séparpillaient sur le bureau.

—Maître, ajouta-t-il d'une plus voix plus assurée, votre livre est un dangereux chef d'œuvre!

La feuille d'impression portait en gros caractères: *Edition à bon marché.*—L'ART DE DÉCOUVRIR LES COUPABLES, par Gregory Temple.

—Croyez-moi, acheva James Davy respectueusement, mais nettement, il ne faut pas que la police montre sa clef, sans quoi le crime change de serrure.

Gregory Temple resta muet. Le rouge lui monta au front avec force, puis fut remplacé par une mortelle pâleur. Ses mains frémirent par l'effort qu'il fit pour se dompter lui-même. Une larme vint à sa paupière baissée. Il prit les feuilles d'impression et les déchira l'une après l'autre. Il était facile de voir que ceci était une condamnation sans appel.

En ce moment, et comme la dernière feuille lacérée grinçait, un grand fracas se fit au dehors, dans Scotland Yard, qui s'emplit de huées et d'éclats de rire. Une voix enrouée, dominant le tumulte, s'éleva bientôt du milieu de la place et proclama, selon cette formule singulière qui remplace notre fameux *Voilà qui vient de paraître!* le dernier né de la presse à un sou:

—Grande attraction! hurlait la voix enrouée. C'est encore tout mouillé! Personne ne l'a lu! Achetez un auteur très distingué qui se vend pour un sou! Le livre des *Aventures surprenantes de Jean Diable le Quaker*, avec le portrait en pied de l'auteur, celui de la célèbre et infortunée Constance Bartolozzi, et celui de Gregory Temple, l'intendant de police!....

La fin de ce discours fut couverte par une nouvelle bordée de rires, de clameurs et de sifflets.

—Mon père m'avait fait riche, prononça péniblement M. Temple entre ses dents serrées. J'ai travaillé le jour et nuit pendant vingt sept ans et je suis pauvre. Je viens d'anéantir à tout jamais mon livre, qui était la fortune de ma fille, parce que vous avez dit vrai, jeune homme: la publication de ce livre était un péché d'orgueil et un dangereux défi. Me voilà vieux, le lord chef juge m'insulte, le peuple me berne, le comme chassera demain. C'est la loi commune, James Davy, je ne me plains pas, ou contraire, il me plaît de boire la lie même du calice. Je vous prie, allez m'acheter ce pamphlet qui se vend sous la fenêtre pour un sou.

—Maître.... balbutia le jeune homme.

—Je vous l'ordonne, monsieur!

Davy s'inclina et sortit. L'intendant s'était levé, il attendit, debout au milieu de la chambre. Quand le jeune homme revint, Gregory Temple, droit et raide, lui prit des mains la brochure encore humide des embrassements de la presse. Il l'ouvrit. A la première page était une de ces estampes grossières et lugubres ou la caricature anglaise n'imite que les défauts de William Hogarth, son père. L'estampe représentait une bascule au centre de laquelle était une bière ouverte contenant un cadavre de femme étiqueté "Constance Bartolozzi." Sur le haut bout de la planche, Jean Diable le Quaker, joyeux luron, reconnaissable à son grand chapeau, se prélassait; distribuant des exemplaires de sa brochure; au bas bout s'accroupissait l'intendant de police, frappant de ressemblance et muni des cent yeux d'Argus sur lesquels il y avait des emplâtres. De chaque bouche ouverte sortait la légende qui est le gros sel obligé de toute caricature destinée à réjouir John Bull. La Bartolozzi disait: *J'attends*; Jean Diable criait: *Je monte*, et Gregory Temple répondait: *Je baisse*.

L'intendant regarda cette estampe pendant plusieurs minutes sans parler. Il vint ensuite se rasseoir à son bureau, prit une large feuille de papier, et écrivit ce qui suit d'une main solide:

"Au très-honorable Francis Taylor, marquis d'Headfort, comte Bective de Bective-Castle, vicomte Headfort, baron Headfort, baron Kenlis, dans le peerage d'Irlande, lord chef-justice du royaume uni, &c. &c. &c.

"Milord,

"J'ai l'honneur de résigner entre les mains de votre seigneurie mes pouvoirs d'intendant supérieur de la police, au bureau central de Scotland Yard. Et que Dieu sauve le roi!

GREGORY TEMPLE."

Cette lettre fut pliée et adressée, après quoi l'intendant mit ses papiers privés dans son grand portefeuille, et tendit la main à Davy en disant:

—James, je ne reviendrai jamais ici: mais, avant de partir, j'ai pris soin de votre avancement: vous recevrez sous quelques jours au plus tard, et peut-être dès demain, votre brevet de commissaire adjoint, vous l'avez mérité.

—Merci, maître, dit le jeune homme en lui prenant les mains d'un air tendrement affectueux; vous êtes généreux et bon jusqu'au bout. De loin comme de près, je serai votre serviteur dévoué.

M. Temple, qui était déjà sur le seuil, s'arrêta.

—Je prends acte de votre promesse, James, prononça-t-il gravement. Ma vie tout entière va être désormais un duel contre l'audacieux bandit qui se cache sous le nom de Jean Diable. Aidez-moi à savoir trois choses: Quels furent les ennemis de Constance Bartolozzi, quels sont ceux que gênait sa vie, quels sont ceux qui ont profité de sa mort.

James Davy répliqua:

—Maître, je vous y aiderai de tout mon pouvoir.

Gregory Temple passa le seuil, et la porte se referma sur lui. James écouta le bruit de ses pas qui allait s'éloignant, et quand le dernier écho s'en perdit dans le corridor, un sourire vint à ses lèvres. Sans prononcer un parole, il poussa le verrou et retourna vers la table, où il prit la lampe. Il fit alors le tour des casiers, éclairant l'étiquette de chaque carton; il en choisit deux qu'il mit sous son bras. Le premier avait pour marque: *Assassinat du général O Brien; Jean Diable.—Prague*, 1853. Le second portait ces deux noms: *Hélène Brown.—Tom Brown.* Les pièces contenues dans les cartons furent placées sur la table, où elles formèrent un monceau.

James Davy roula le fauteuil de M. Temple devant la cheminée, et s'y installa à portée de la table, où il pouvait prendre les pièces en allongeant le bras. Vous eussiez dit, à le voir, un homme d'ordre qui fait paisiblement un choix parmi ses papiers, mettant à part ceux qui ont de l'importance et jetant au feu les inutiles.

Le monceau, qui diminua rapidement, ne contenait pas sans doute beaucoup de papiers bons à garder. La presque totalité des pièces flamba; deux seulement allèrent dans le porte-feuille de James Davy. La dernière feuille balança bientôt ses cendres blanches au dessus du coke ardent.

James Davy se leva, replaça les deux cartons vides dans leurs cases, et, choisissant un cigare dans sa boîte, il prit pour l'allumer la lettre signée R. T. qui était sur le bureau avec le mouchoir de batiste taché de sang et marqué aux mêmes initiales. Mais il se ravisa et replaça la lettre parmi les autres pièces du dossier, en pensant tout haut:

—Cela peut me servir encore....

Il mit ses gants, et promena un regard attentif autour du bureau, comme s'il se fût demandé: Est ce bien tout? C'était tout. Il pesa sur le bouton de cuivre qui mettait en mouvement la figure jaune.

—Forster, ordonna-t-il dès que la figure jaune parut à son guichet, cette lettre au lord-chef-justice, sur-le-champ, je vous prie...... Et qu'on m'apporte une médaille de constable!

M. Forster prit la démission de l'intendant d'une main, et de l'autre présenta sa propre médaille à votre jeune homme, qui la passa à son cou, sous ses habits, et s'en alla en effilant un air d'épée française.

ROBINSON ET TURNER, OU LES DEUX BRASSEURS FIDÈLES.

Il était un peu plus de huit heures du soir. Alaster Grant, le maître du salon d'huîtres de Bank-Corner, était assis devant une de ces confortables cheminées londoniennes, gaies comme un épulaire, et dont le foyer, posé à trois pieds du sol, brûle la figure en laissant geler les pieds. Maître Grant était un honnête compagnon, taillé en bouledogue, qui, le jour, ne faisait rien et n'en pensait pas davantage, le soir, il aimait à se reposer de ce double travail.

Un jeune gentleman, à la toilette irréprochable, au visage noble, doux et discret, fut introduit près de lui, et lui dit sans préambule:

—Maître Grant, vous êtes libre, comme tout sujet du roi de recevoir dans votre maison qui bon vous semble, et de débiter vos denrées au mieux de vos intérêts, seulement, le bureau central, de son côté, est libre de vous appliquer la loi commune qui ferme tous cafés, tavernes et débits de liqueurs de minuit à six heures du matin.

—C'est l'heure de ma recette, répondit le marchand de poisson.

Les salons d'huîtres (*oysters rooms*) sont en effet des établissements spéciaux, et très spécialement anglais, où l'on sert, toute la nuit durant, des coquillages, des homards, du saumon, du port wine et du sherry. Celui de maître Grant avait la vogue; une fois les théâtres fermés, il ne désemplissait pas jusqu'au jour. Il avait d'excellents habitués, des estomacs *entraînés* qui pouvaient travailler six heures de suite et ne se fâcher qu'au moment où la dernière bouchée restait au bas du gosier.

Le jeune gentleman entrouvrit son frac élégant et montra une médaille de constable, qui pendait à son cou.

—Je suis James Davy, du bureau de Scotland Yard, ajouta-t-il.

La rouge figure de maître Grant demeura impassible. Il demanda tranquillement:

—Que me reproche-t-on au bureau de police?

—De louer vos boîtes à des espions de l'étranger, répondit notre fashionnable. Il y a des rapports contre vous.

—Que le me damne! s'écria grant en riant lourdement, je loue mes boîtes à qui les paye et je me moque des espions de l'étranger.... Que me demande-t-on?

—De me prendre en qualité de garçon pour ce soir.

—Pour que vous fassiez votre métier chez moi?

—Précisément.

Maître Grant le regarda de travers.

—S'il y avait une arrestation dans mon établissement.... commença-t-il.

—Je vous engage ma parole, interrompit James, qu'il n'y aura pas d'arrestation.

La figure du marchand de poisson se rassérena aussitôt, et il appela.

—Saunder!

Un petit Ecossais portant un tablier de toile écrue et une vaste serviette vint à l'ordre.

—Saunder, dit maître Grant, ce gentleman que voici est engagé en qualité de premier garçon. Donne-lui l'uniforme, et qu'il entre en fonctions tout de suite, s'il veut.

Il se retourna vers sa grille rougie par le coke incandescent. James Davy, à l'instant d'après, avait le tablier de toile écrue et une serviette.

Les Anglais ne paraissent pas apprécier le charme de la solitude complète, mais ils n'aiment pas non plus la gaîté des repas pris en commun. Vous chercheriez en vain chez eux nos cabinets particuliers et ces grandes salles où l'air circule librement, où les écots divers se confondent en toute fraternité, où la joie communicative passe de table en table, formant à la longue un concert d'ardeurs allègres. Les Anglais ont trouvé un moyen terme. Autour de leurs salons s'alignent une double rangée de grandes cercueils, assez semblables aux confessionnaux qui se collent aux murailles des églises. Le nom vaut la chose, car Anglais a le courage de ses mœurs et s'inquiète rarement de gazer leur sinistre laideur. On appelle ces lieux de plaisir tout uniment des *boîtes à gens*.

Ne voyons pas intolérants et laissons l'Anglais se divertir à sa manière.

Dans une de ces boîtes destinées aux consommateurs, deux gentlemen d'un certain âge et de tournure véritablement respectable s'étaient attablés devant douze douzaines de crevettes rouges comme des homards que nos voisins prennent, dit-on, la peine de chaponner pour leur prêter cette forme sphérique. Deux cruches de port wine flanquaient le grand plat de métal blanc qui supportait la montagne de mollusques. Deux poivrières à compartiments contenant quatre sortes de sauces diaboliques à base de kari et de poivre rouge accompagnaient les cruches. Il n'y avait point de nappe sur la table de bois jaune, et les couteaux, longs et rectangulaires, remplaçaient les fourchettes.

Les deux messieurs d'un certain âge étaient en grand deuil, et il y avait dans l'ensemble de leur aspect beaucoup de mélancolie; mais cela dérangeait leurs buttres grasses d'un loyal appétit, et le porto, sombre comme de l'encre, diminuait rapidement dans leurs cruches.

L'un était gros, coiffé de cheveux poudrés avec une petite queue frétillant sur ses larges épaules, et ressemblait un peu aux portraits du roi Louis XVIII; l'autre, plus grand et d'un embonpoint plus ordinaire, portait une naïve perruque dont les oreilles jaunâtres et frisottantes retombaient sur ses joues rosées, comme une coiffure de poupée. En mangeant, ils s'entretenaient avec une confiance amicale, et chaque fois qu'ils buvaient ils échangeaient un bienveillant salut. Impossible de voir deux plus belles santés que celles de ces honnêtes gentlemen; impossible aussi de rencontrer deux physionomies plus candides.

Mais voyez combien il est dangereux de juger les gens sur l'apparence! Ces deux hommes d'un certain âge, à la mine si douce, étaient deux espions de l'étranger. Du moins James Davy, le nouveau garçon, l'arrêta-t-il devant leur boîte après avoir glissé un regard dans toutes les autres. Il éloigna les servantes de la maison, et fit sentinelle derrière la cloison à hauteur d'homme qui laissait passer les paroles d'imprudents conspirateurs.

—Voilà, mon bon cousin Turner, disait en ce moment le gros gentleman à la chevelure poudrée, depuis que j'ai vu le malheureux récit dans les feuilles publiques, j'ai pris la poste et le paquebot.

—Je suis accouru de même, mon cher cousin Robinson, répondit le gentleman maigre à la perruque naïvement frisonnante; je voulais au moins déposer sur sa tombe une larme sincère et quelques couronnes d'immortelles.

—Tel était aussi mon but, Turner. Hélas! quand je songe que dans cette boîte où nous sommes...... les huîtres sont toujours bien bonnes chez maître Grant.....et veuillez vous rappeler à quel point la pauvre Constance les aimait!

Un double soupir se fit entendre, puis Turner répliqua:

—La pauvre Constance aimait aussi le portwine, bien qu'elle préférât le sherry.....Se peut-il qu'un événement si cruel et si imprévu nous l'ait enlevée à la fleur de son age! Je bois à votre santé, monsieur Robinson.

—J'ai l'honneur de vous remercier, et à la vôtre de tout mon cœur, M. Turner!

(*A continuer.*)

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Cours primaire $ 3.

Hautes classes, de $5 *a* 10.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No. 134, entre Dauphine et Bourgogne. 16 fév—1m

INSTITUT ST-CHARLES,

Rue Bourbon No. 15,

Entre les rues Douane et du Canal,

MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Greenville à la Nile-Orléans.

8 oct—a

INSTITUTION COLLEGIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Fondée en 1844 et incorporée en 1853,

DIRIGÉE PAR MME ED. LOCQUET,

Rue du Camp, 280, entre Calliope et Poeyfarre.

LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.

Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local connu sous le nom de Desban Verandah, occupé précédemment par l'Institution de Mme Dimitry.

Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés en vue du confort et de l'hygiène.

Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.

Pour plus ample information s'adresser à l'établissement où des prospectus seront délivrés.

N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres. 25août—1an

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275.......*RUE DAUPHINE*.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—tl

AVIS.

Ecole à bon marché.

LE soussigné informe le public que l'école précédemment ouverte par lui, de compte à demi avec M. Mielly, est continuée sous sa seule direction, rue Prieur, entre le Chemin du Bayou et la rue de l'Hôpital. Les soins les plus attentifs sont donnés aux enfants, et les classes sont ouvertes de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Les prix valent de 2 à 4 piastres par mois, etc., comme par le passé, sont payables d'avance.

Nile-Orléans, 24 janvier 1863. T. THEARD.

2 janv—

A vendre ou à louer,

Une propriété située sur le Bayou Lafourche, à huit milles au-dessous de Thibodeaux, ayant un magasin et une maison pour famille, un jardin et terrain pour faire récoltes. Pour plus ample information, s'adresser rue Chartres No 207, Nile-Orléans, ou sur les lieux, à M. François Chamfreau. 24 fév—6f

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main ou quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC. 17 et 19, rue Toulouse

11 fév—

BEURRE de Goshen—18 barils beurre de choix, à vendre par OSCAR BERCIER & CO.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER.—Un fait important renverse tous les préjugés à l'égard de médecine admettant que l'Amer Stomachique de Hostetter guérit de dyspepsie et que toutes autres remèdes ont échoué. Il ne se passe pas de jour que nous ne recevions des lettres qui constatent ses propriétés toniques de cette préparation. Beaucoup de ces lettres nous sont adressées par des dames. Une d'elles dit: "J'ai déjà essayé de tout, franche essayée par l'indigestion, je pense, je me suis votre Amer, prendre de quoi. Des centaines de lettres de douleur ... le même fait. L'AMER DE HOSTETTER est le meilleur remède pour l'indigestion, la bile et les affections des intestins; c'est ce que disent les correspondants et de nombreux médecins qui ont été assez francs pour donner leur opinion par écrit. L'Amer est préparé par HOSTETTER & SMITH, à Pittsburg, Pennsylvanie.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter—

J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au dessous du marché français,
J. MORGAN HALL & Co, rue de la Commune, No 29,
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune.

21 fév—6f

LIQUIDATION!!

L. GUILBAUX, sellier, 121 et 123 rue Royale, prévient sa clientèle, que désirant clore les affaires, il vendra tout son stock, consistant en—Selles, harnais, brides, colliers, valises, fouets et cravaches, articles de chasse, bouche à l'usage de messieurs les selliers, &c. &c, au PRIX COUTANT, pour du comptant.

M. Guilbaux engage tous ses clients à venir s'assurer eux-mêmes du bon marché auquel il vendra tous les articles sans exception, contenus dans son magasin.

Nile-Orléans, le 15 février 1863. L. GUILBAUX, 121 et 123, rue Royale.

16 fév—3m

CHANGE.

CHANGE à vue et à temps sur New York, à vendre, en sommes au gré des acheteurs, par W. J. REID, Rue des Magasins, No 35

26 janv—

Change sur France.

Constamment à vendre par J. H. EIMER & Co, 17, rue Carondelet.

Ouverture d'un nouveau magasin de chaussures créoles pour dames.

Le soussigné vient d'ouvrir au No 228, rue Royale, près de St-Philippe, un magasin de chaussures pour dames, fillettes et enfants, en gros et en détail.

Tous les genres de souliers faits sur commandes, dans le meilleur goût et au plus bas prix.

N. H. LAROSE.

2 déc—au 228, rue Royale, ancien magasin Dansiger

Trouvé le 25 février au soir, rue des Grands Hommes, une mule. On peut la réclamer chez M. Hyacinthe Andor, rue les Ursulines No [illegible], en prouvant la propriété et payant les frais d'annonces et de nourriture. 28 fév—3

PARFUMERIES, PARFUMERIES.

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

197 RUE ROYALE, entre Ste. Anne et Dumaine, il vendra au prix coûtant—

Grand assortiment de parfumeries, telles que SAVONS, EAU DE COLOGNE, ESSENCES, POMMADES, HUILES, POUDRES, &c, &c.

Ainsi qu'une grande quantité de verreries à l'usage des parfumeurs et des pharmaciens, et 1,000 gallons eau de Cologne pour coiffeurs.—Le soussigné offre à vendre son magasin et sa fabrique de parfumeries à l'amiable et s'engage à montrer la fabrication à tout acquéreur qui ne serait pas au courant.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1863. J. ANGELLOZ.

6 fev—2m

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1862 ... $239,704 [illegible]

Montant des risques non expirés le 31 décembre 1861 ... [illegible],544 [illegible]

Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1862, savoir ... $[illegible]

Primes sur les risques d'incendie ... $247,716 [illegible]

Primes sur les risques des rivières ... 11,[illegible]

Primes sur les risques des mers ... [illegible]

Primes à déduire sur les risques non expirés au 31 décembre 1862 ... $[illegible]

Primes remboursées ... 6,534 27 ... $66,722 [illegible]

Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1862 ... $271,[illegible] 19

Pertes dans la même période, savoir:

Sur les risques d'incendie ... $49,116 35

Sur les risques des mers ... 62,[illegible] 20

Sur les risques des rivières ... 17,[illegible] 35 ... 129,709 90

Réassurances, dépenses, taxes, escomptes, intérêt et pertes ... $50,411 [illegible]

Montant payé par les ordres de Nos 35 et 36 du Congrès, Bonus ... $25,000 ... $5,411 [illegible] ... 184,511 30

Profits bénéfice net de l'année expirée le 31 décembre 1862 ... $87,314 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Actions de banque, actions de la Compagnie ... $211,309 [illegible]

Bons de la cité et de l'Etat ... 577,[illegible]

Prêts garantis par des actions de banque ... 136,500 [illegible]

Effets pour primes ... 51,797 [illegible]

Scrip des autres compagnies d'Assurance ... 45,195 81

Du pour primes en voie de perception ... 19,[illegible] 56

En caisse ... 141,066 [illegible]

Total de l'actif $1,185,761 99

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 14 janvier 1863, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 14 janvier 1863. JOHN A. HITCHCOCK, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, après avoir réservé pour les pertes casuelles provenant de la dépréciation de la monnaie courante, un intérêt de SIX POUR CENT, sur les certificats de profit non payés, en scrip, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir de lundi, 9 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENÉGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	John C. Ricks,
A. D. Kelly,	L. H. Stauffer,
Hugh Wilson,	Nelson McStea,
Henry Renshaw,	John G. Gaines,
A. C. Tremoulet,	Thomas Sloo,
E. J. Hart,	H. T. Lonsdale,

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:

Nile Orléans, 10 décembre 1862.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1862, savoir ... $212,7[illegible]

Primes sur risques d'incendie ... $148,181 91

Primes sur risques de mer ... 51,497 31

Primes sur risques des rivières ... 13,098 05 ... $212,777 27

A déduire, primes sur risques non expirés ... $20,877 00

Primes remboursées ... 6,836 16 ... $27,713 16

Montant des primes jusqu'au 30 novembre 1862 ... $185,064

Pertes payées dans la même période, savoir:

Risques d'incendies ... $67,359 27

Risques des mers ... 46,838 74

Risques des rivières ... 1,425 65

... $115,623 66

Réassurances ... 4,445 53

Quinze pour cent remboursé ... 4,438 18

Dépenses, loyers, taxes, &c, intérêt en moins, &c ... 28,878 36 ... 153,378 83

Bénéfice net le 30 novembre 1862 ... $31,685 26

Montant net des primes ... $165,064 11

A déduire, primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent ... 32,194 15

Montant participant au bénéfice ... $152,869 96

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets pour primes ... $42,216 82

Dû pour primes et en voie de perception ... 42,621 79

Placés en actions et en bons ... 16,527 70

Placé en hypothèques, prêts et bons ... 29,611 00

Placés en actions, en bons de chemins de fer et de billets des Etats Confédérés ... 150,768 50

Scrip d'autres compagnies ... 10,520 00

En caisse ... 30,949 58

Total de l'actif ... $323,216 34

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce dixième jour de décembre 1862, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour la susdite ville, ont comparu personnellement J. LEISY, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de ladite Compagnie.

J. LEISY, président,
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi ce 10me jour de décembre A. D. 1862.

JNO. A. HITCHCOCK, 2me Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les certificats de profit, non encore payés, pour les années 1857, 1858 et 1861, à partir du deuxième lundi de février prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende de VINGT POUR CENT sur le montant net des primes de la Compagnie et il sera émis, à cet effet, des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS.

J. Leisy, Président	Césaire Olivier,
James A. White,	A. Bohn,
A. H. D'Mesa,	J. A. Stouse,
Ar. Miltenberger,	A. Bidault,
J. Lemore,	U. Larousaini,
Paul Juge, fils,	A. Marques,
	Omer Gaillard.

La Compagnie assure, comme par le passé, aux taux courants de prime, contre les dangers des mers et des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie.

BUREAU, rue Carondelet, No 3. 12 déc—

LIQUEUR ANTI-GOUTTEUSE, DE LAVILLE.

Quelques flacons, reçus par Express en débarquement, et à vendre par E. E. MOUGIN, Pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane

sept—

PORC MESS—500 barils [illegible] & Cie. A vendre par [illegible] Tchoupitoulas.

30 jan—

M. BARNETT Jr, Encanteur,

No 23 & 25, rue Conti, entre Chartres et Levée.

M. BARNETT Jr, ayant loué le vaste magasin sis rue Conti, entre Chartres et Levée (au-dessous du Conti Street Verandah) annonce au public et à ses amis qu'il est prêt à recevoir dans sa nouvelle salle d'encan, toute espèce de marchandises, meubles, &c. &c., sur lesquels il fera des avances libérales. Il s'occupera aussi de la vente de propriétés et donnera comme par le passé, toute son attention aux ventes qui lui seront confiées, soit au dehors, soit au dedans.

17 fév—10f

J. B. CROZAT, encanteur,

BUREAU, No 96, RUE ROYALE, entre St Louis et Conti.

19 janv—

Bureau du collecteur des taxes d'Etat DEUXIEME DISTRICT.

Bureau, rue St-Pierre, No 9.

AVIS est donné aux contribuables d'Etat, dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, que tous les comptes de taxes d'Etat pour 1861, non payés d'ici au 1er mars 1863, seront mis en Cour.

D. W. C. CAMPBELL, Collecteur des taxes d'Etat, 2me District

Nile-Orléans, 7 février 1863. 9 fév—20f

Aux Contribuables de l'Etat dans le Troisième District

TOUS les comptes de taxes non payés le 1er mars 1863, seront mis en Cour. C'est le dernier délai. Bureau, rue de l'Esplanade, No. 9, entre les rues Levée et Victoire, en face de l'Hôtel des Monnaies. 1er fév—15f

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques.

30 janvier 1863.

L'ÉLECTION annuelle de six Directeurs de cette institution, aura lieu aux bureaux No 36, rue Dryades, lundi 2 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

S. E. PERCY, Secrétaire.

30 jan—2fe—au 2 m

Mme La Blanche,

La seule grande clairvoyante naturelle qui ait jamais existé.

LES révélations extraordinaires qu'elle fait journellement et les succès qu'elle a obtenus lui ont acquis les hommages que lui rendent les savants et les personnes scientifiques. Mme dit dans le passé, dans le présent et dans l'avenir comme dans un livre.

Mme LA BLANCHE est la première astrologue du monde. Elle donne des horoscopes par écrit en recevant seulement la date de la naissance. Elle prescrit pour les maladies guérissables, expédie des médicaments pour toutes les parties du pays et répond promptement aux lettres renfermant des timbres-postes.

Mme La Blanche demeure dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine—Elle donne des consultations en français et en anglais.

Prix modérés. 7 janv—1moq 8 au

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU HOME DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Onzième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires.

Montant des risques non expirés de 1861 et primes pour l'année expirée le 31 décembre 1862 ... $157,[illegible] 75

Primes sur les risques d'incendie ... $145,761 [illegible]

Primes sur les risques des rivières ... 11,[illegible] 94

Primes sur les risques des mers ... [illegible] 72 ... $157,[illegible] 75

Primes à déduire sur les risques non expirés ... $[illegible]

Primes remboursées ... 21 [illegible] ... $[illegible]

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1862 ... $135,512 [illegible]

Pertes dans la même période, savoir:

Sur les risques d'incendie ... $[illegible]

Sur les risques des mers ... 4,[illegible] 43

Sur les risques des rivières ... 5,[illegible] 35 ... $2[illegible]

Dépenses, intérêt sur le prix, taxes, intérêt escompte, etc. ... $5,139 61 ... $31,[illegible] 72

Bénéfice net de l'année expirée le 31 décembre 1862 ... $102,[illegible] 25

L'actif de la Banque est comme suit:

Placé en actions de Banque et bons de la ville, et bons hypothécaires ... $[illegible],153 [illegible]

Prêts garantis par des actions de Banque et des bons ... 145,[illegible]

Propriété foncière (bureau No 71, rue du Camp) ... 45,[illegible] 35

Effets pour primes ... 37,[illegible] 41

Dû pour primes et en voie de perception ... [illegible]

En caisse ... 156,[illegible]

Total de l'actif ... $[illegible],49[illegible],[illegible]

Ce tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

JOHN R. SHAW, Vice-Président
JAMES H. WHEELER, Secrétaire

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nile Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1863. JNO A. HITCHCOCK, Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu, après avoir réservé assez de fonds pour faire face aux risques non réglés et les pertes casuelles provenant de la dépréciation dans la valeur des actions de banque et bons, de payer un intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non encore payés, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi, 9 février prochain.

La Compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies, aux taux ou de prime. Bureau, rue du Camp No [illegible]

ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN R. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John R. Shaw,	W. A. Johnson,
E. Peale,	Jno T. Moore,
J. P. Harrison,	Jno C. Rodgers,
Jos. Hey,	Thomas [illegible],
L. C. Jury,	Jno. M. Hay,
S. L. Levy,	Amadée Colcord,
A. H. May,	L. H. Rodenberg,
J. A. Stevenson,	L. Fisher,
E. Hobart,	J. Vicaribia Jr,
J. E. Isenhour,	B. W. Huntington,
J. G. Brown,	A. B. James,
J. J. Greene,	C. Chism,
A. Moulton,	T. K. Price,
W. C. Thompkins,	Jordan Cole,
D. B. Moore,	E. S. Kemp,
John Hall,	P. H. Foley

20 jan—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 1er mars 1862.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes reçues du 1er mars 1861 au 28 février 1862 ... $337,73[illegible]

Montant des risques non expirés le 1er mars 1861 ... 90,477 [illegible]

... $428,257 [illegible]

SAVOIR

Primes sur les risques d'incendie ... $291,195 96

Primes sur les risques des mers ... 104,322 25

Primes sur les risques des rivières ... 33,[illegible]

... $428,257 86

Primes à déduire sur les risques non expirés ... $83,907 00

Primes remboursées ... 11,970 41 ... 95,877 41

Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1862 ... $332,380

Pertes payées dans la même période, savoir

Sur les risques d'incendie ... $81,032 44

Sur les risques des mers ... 110,266 53

Sur les risques des rivières ... 18,136 40

... $209,435 37

Réassurances, dépenses, intérêt en moins, escompte, etc. ... 8,588 42 ... $218,023

Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1862 ... $114,356 86

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté ... $102,825 00

Actions de Banque, coût ... 48,380 00

Bons de la ville et autres bons ... 89,650 00

Prêts garantis par des actions et des bons ... 113,825 00

Effets à courte échéance, pour primes ... 150,954 00

Primes en voie de perception ... 45,997 00

Scrip d'assurance, etc ... 60,976 11

En caisse ... 161,832 2[illegible]

Total de l'actif ... $771,379 36

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nile-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 24 mars 1862, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles Briggs, président, et J. P. Roux, secrétaire pro tem de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Louisiana, à la Nile-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

CHARLES BRIGGS, président
J. P. ROUX, secrétaire pro tem.

Assermenté et signé devant moi, ce 24 mars 1862. D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de scrip de vingt-cinq pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1862. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1862.

CHARLES BRIGGS, président,
A. CARRIERE, vice-président,
H. P. JANVIER, secrétaire.

—DIRECTEURS:—

A. Carrière,	John Thornhill,
R. Brugier,	John Fox,
Mason Pilcher,	C. Fasey,
G. A. Fosdick,	W. A. Violett,
Richard Nixon,	A. Costa,
Thomas Byrne,	A. P. Montgomer,
R. Nugent,	N. M. Bénachi,
E. H. Pomroy,	H. A. Warnekon,
J. L. Macaulay,	Wm. Prehn,
J. S. Wallis,	J. Cramer,
A. Lecourt,	Wm. Lorenzen,
G. Lafitte,	Léon Queyrouze,
Wm. Urquhart,	A. P. Noblom,
Henry Rodewald,	A. J. Rugely,
W. C. Watts,	G. W. Dunbar,
J. Avet,	Albert Cammack
	P. C. Oglesby. 20m

50 paniers champagne de S. & E. Poirier, 100 caisses vins de Bourgogne de J. Lausseure & Co, 200 do huile d'olive. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 37, Vieille Levée.

6 fév—7f

Conserves! Vins!

MILLE demi et quarts boîtes pâtés truffés,
100 caisses vins rouges et blanc,
25 barriques de do do
100 paniers anisette première qualité,
100 demi-boîtes galantine,
500 do saumon et homard.

En débarquement et à vendre par E. PIAGGIO, Coin Royale et St Louis

12 j

Par Eug. Rochereau & Co.

No 16 et 18, rue St-Louis.

20 Barriques vin rouge Montferrand, A. Bonniot & Cie.

En débarquement du navire Lizzie Rice de Bordeaux

Nile-Orléans, 27 octobre 1862. 27oct

LIQUEURS! LIQUEURS!

30 CAISSES liqueurs assorties extra fines en carafes
100 " " do en bouteilles,
200 caisses " " fines et communes,
50 " curaçao et marasquin, extra-fins,
200 paniers anisette extra fine et fine,
10 caisses eau de-vie de Dantzick,
100 caisses cassis du Mont d'Or, punch au rhum, eau de-vie, Grande-Chartreuse, eau verte, &c, &c.
200 paniers véritable guignolet superfin d'Angers, en magasin et à vendre par HENRY VALETON 27 rue Bienville

4460

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Manuel Pons—No 19,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. MOREL, Dép. Greffier.

21 fév—25 2m

Succession de JULIEN LUZER—No 18649.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. MOREL, Député Greffier.

16 fév—20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans—No 17,[illegible]—Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner de faire connaître, dans les trente jours qui suivront la présente publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau d'arrangement des commissaires du premier district de dessèchement, enregistré dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué conformément à la loi.

C. F. BERENS, Greffier.

7 fév—1m 2ps

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16914—N. Claude, vs ses créanciers.—Les créanciers de N. Claude & Co, et de J. Bouligny & Co. Qu'une assemblée des créanciers dans cette faillite sont convoqués et tenue par devant M. Joseph Cuvillier, notaire public, dans cette ville, MERCREDI, 25 février de 3 à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires de dite faillite.

Par ordre de la Cour, C. F. BERENS, greffier.

Nile-Orléans, 21 janvier 1863. 21 jan—3 en 3d

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nile-Orléans, 4 février 1863.

LE 2 du mois dernier à une élection, par les actionnaires, ont été élus directeurs pour l'année:

W. M. MERCER,	THOMAS C. PAYAN,
W. BOGART,	EDWARD CHAPMAN,
F. DE AVENDANO,	HENRY WILSON,
L. F. GENERES,	Wm H. LETCHFORD,
HENRY SHEPHERD Jr	ALFRED HENNEN,
H. B. BUCKNER,	J. B. LEPRETRE,
CHARLES KOCK.	

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, R. W. Newton Mercer a été élu président.

AUGUSTE MONTREUIL, caissier

5 fév—1m

NOUVELLE EMISSION DE

Tickets faux de chemins de fer.

LE public est averti que des TICKETS FAUX de la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA N. O. sont en circulation. Ils sont gravés sur du papier qui est de la même couleur que ceux dont on se sert pour les bons tickets. On peut aisément les reconnaître par la gravure qui est faite sur la [illegible]. Une prime sera payée à celui qui fera découvrir les [illegible] de cette contrefaçon.

HENRY HART, Président.

1 fév—1

Laine — Farine.

40 Sacs à peu en état d'être expédiés, barils farine extra, [illegible], Paris, [illegible] et Mme.

A vendre par J. B. VALENTINE & Co, rue de la Commune, No 1.

1 fév—6t

Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Etat de la Louisiane

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1862 ... $1[illegible],[illegible] 45

Savoir—

Sur les risques d'incendie ... $105,[illegible] 41

Sur les risques des mers ... 14,[illegible]

Sur les risques des rivières ... 1,[illegible] ... $1[illegible],346 45

En moins—

Primes non expirées ... $[illegible]

Primes remboursées ... [illegible] 74 — [illegible]

Montant de primes gagnées ... [illegible]

Pertes payées dans la même période ... [illegible]

Sur les risques d'incendie ... $1[illegible] 53

Sur les risques des mers ... [illegible]

Sur les risques des rivières ... [illegible]

... $25,[illegible] 45

Réassurances ... 9,[illegible]

Quinze pour cent remboursé ... 1,[illegible] 11

Dépenses, taxes, [illegible], intérêt en moins, &c ... 23,754 85— $[illegible] 51

Montant en moins réservé pour réclamations non réglées ... [illegible]

Bénéfice net le 30 septembre 1862 ... $[illegible]

Primes gagnées ... $[illegible]

Montant en moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent ... [illegible]

Montant participant au profit ... $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets pour primes ... [illegible]

Dû pour primes en voie de perception ... [illegible]

Prêts sur garantie d'actions et de bons ... [illegible]

Garanti par hypothèques ... [illegible]

Bons d'Etat de Banques et d'Etats Confédérés ... [illegible]

Scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle ... [illegible]

Bonds pour souscription ... [illegible]

En caisse ... [illegible]

Total de l'actif ... $[illegible]

En moins

Montant des primes non-expirées ... $16,182 [illegible]

Montant réservé pour les réclamations non réglées ... 12,[illegible]

Intérêt sur les scrips non-payés ... [illegible]

Montant net de l'actif ... $[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Qu'on se souvienne que le 15 octobre 1862, pardevant moi, soussigné, notaire public dans et pour la susdite ville, se sont présentés E. Ganucheau, président, et L. W. Baquié, secrétaire pro tem de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président,
L. W. BAQUIÉ, secrétaire pro tem.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1862. JAS GRAHAM, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième lundi de décembre prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de profit non payés. Ils ont en outre déclaré un dividende de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat sur les primes de l'année expirée le 30 septembre 1862 sera émis, pour ledit dividende, des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, président,
AMADEO LANDRY, vice-président
L. W. BAQUIÉ, secrétaire pro tem.

—DIRECTEURS—

Amadée Landry,	G. F. Wiere,	W. G. Betterton
J. Lapene,	Chas Dowen,	Th. Lanaux
J. N. Robert,	R. Zeller,	C. Cavaroc,
Theodore Frois,	O. Bercier,	Chas. J. Leeds
J. A. Bonnafon,	P. Darel,	W. B. Conger,
Magin Puig,	L. Dugas,	S. Fastbacht,
E. Bordelois,	John Gandy,	Frederic A vet,
J. Zolly,	E. H. Harris,	H. Thibaut
Wm Crozat,	A. D. Grieff,	Geo Rileff,
D. Bouligny,	J. B. Murison,	F. Du Bordino,
Wm Hey!	R. Sproule	

AVIS.

Nile Orléans, 1er novembre 1862

ME retirant des affaires, je laisse la suite de ma maison à M. T. BAILLY BLANCHARD. Je qui est chargé de sa liquidation. Remerciant le public et mes amis de leur patronage, j'en réclame la continuation pour mon successeur.

A. CARRIERE.

Le soussigné se référant à l'avis qui précède, a en magasin et offre à vendre les articles suivants

Vins pour famille.

10 barriques vin rouge Montferrand, 5 do do St-Estèphe; 10 do do St-Emilion, 6 demi barriques do St Lambert; 5 do do du Haut Talence.

Vins fins.

2 barriques vin rouge Boyer-Canon; 15 do do Pauillac; 87 caisses vin rouge Larose Médoc, 34 do do Batailley, Pauillac; 5 do do Boyer Canon; 100 do do Cos d'Estournel, 10 do grand vin Ducru Margaux; 27 do do Chateau Larose; 10 do do Chateau Lafitte; 300 do vin rouge Pape Clément; 108 do do St-Julien; 180 do do Chateau Beruche.

Vins blancs.

10 barils vin Haut Sauternes; 20 caisses do do do.

Vins de Bourgogne.

25 caisses, Beaune; 15 do Volnay; 25 do Pommard, 10 do St. Georges; 20 do Nuits; 25 do Romanée; 10 do Richebourg; 5 do Clos Vougeot.

Champagne.

20 paniers Rubis Rose Goerg & Cie; 20 do Moet et Chandon, cachet vert; 10 do do du vin Anglais; 5 do do do vin Impérial rouge; 11 do Mumm & Co Sillery; 5 do La Perle.

Eaux-de-vie.

5 demi pipes cognac V. Lecoq 1825; 10 quart do do do do; 10 do do du Raynal & Alnese 1858; 5 do do do Godard; 2 demi pipes do Otard, Dupuy & Cie 1858.

Sherry et Porto.

15 quarts sherry Pemartin; 5 do O'Porto supérieur; 35 do do Reig.

Bourbon whiskey.

30 barils vieux whiskey

Conserves, &c.

50 caisses sardines à l'huile; 20 do Macédoine, bouillons gras, carottes, &c; 2 do pâtés foies et truffes truffés; 100 do fruits au jus assortis; 30 do fraises do; 25 do fruits à l'eau de vie assortis; 100 do cornichons et variantes; 25 do liqueurs assorties; 25 do anisette; 1 caisse vanille du Mexique.

T. BAILLY BLANCHARD Jr., 39, Vieille Levée.

nov

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement pour l'hiver, à partir du 20 octobre 1862.

PASSAGE POUR LE LAC, ALLER ET RETOUR LE MEME JOUR: 25 CENTS SEULEMENT.

—Départ des chars—

LA VILLE.				DU LAC.		
6½ hres A. M	char à cheval	6	hres A. M.,	tra'n à vap		
8	do	do	train à vapeur	8	do	do
9	do	do	do	10	do	do
11	do	do	do	1	do	P. M.
1	do	P. M.	do	3	do	do
3	do	do	do	5½	do	do
6½	do	do	de	7½	do	do

Le convoi à vapeur, sur avis suffisant, s'arrêtera à la Station de Gentilly. Le prix du passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir. Les personnes qui désirent descendre à la station doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELY, surintendant

1 oct—

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS:—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble,
A. Rochereau,	P. O. Noblom,
G. M. Wright,	A. Reichard,
L. Millaudon,	G. Sabatier,
O. Leuve,	S. M. Darby,
J. M. Bussaldo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux ordinaires de primes.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

22 nov—6m

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nile-Orléans, 16 février 1863.

LE 9 du courant, à une élection de Directeurs de cette Banque, ont été dûment élus:

J. M. Lapeyre,	P. Gelpi,
J. A. Blanc,	S. H. Kennedy,
Alex. Brother,	Césaire Olivier,
R. Brugier,	John E. Shaw
Ant. Carrière,	

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. J. U. Lapeyre a été réélu président à l'unanimité.

L. BERNARD, caissier

17 fév—3t,17m

VENTES JUDICIAIRES.

Godfrey Frederick vs Paul Nicolas Rivera.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai au marché, le [illegible] 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite:

UN TERRAIN avec les bâtisses, Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, faisant l'encoignure des rues Moreau, Marigny, [illegible] d'Espagne et Casacalvo ... désigné par le No 25 du plan général ... mesurant ... de face à la rue Moreau ... et de profondeur ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en une maison de résidence en briques, à trois étages, ... chambres, ... foyers, ... deux étages ... en briques à deux étages ... etc. [illegible]

Saisie dans cette affaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAMES E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—fév 9 16 23 mars

Timothy D. Porter vs Orleans Assurance

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ ... à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus ... [illegible]

Saisie dans cette affaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 fév—[illegible]

D. Keenan & Co vs Adm. ...

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—... [illegible]

Saisie dans cette affaire.

JAS. E. DUNHAM.

23 fév—26 mars 2 [illegible]

[illegible] vs [illegible]—No [illegible]

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 fév—25 27 mars [illegible]

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST CHARLES ET CANAL.

Cinquième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION. Publié conformément aux exigences de la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862 ... $[illegible]

Primes sur les risques d'incendie ... [illegible]

Primes " " des mers ... [illegible]

Primes " " des rivières ... [illegible]

Total ... $[illegible]

Primes remboursées ... [illegible]

Total des primes ... [illegible]

Primes non expirées le 30 avril 1862 ... [illegible]

Total net des primes ... $[illegible]

Pertes payées dans [illegible] ... [illegible]

Pertes sur risques d'incendie ... [illegible]

" sur les risques des mers ... [illegible]

" sur les rivières ... [illegible]

Total des pertes ... $[illegible]

Réassurances ... [illegible]

Quinze pour cent remboursé ... [illegible]

Dépenses et intérêts ... [illegible]

A moins intérêts et escompte et compte d'intérêts ... [illegible]

Bénéfice brut ... [illegible]

Réserve pour risques non expirés ... [illegible]

Bénéfice net ... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]

Prêts garantis par hypothèques ... [illegible]

[illegible] ... [illegible]

Effets pour primes à courte échéance ... [illegible]

Primes en voie de perception ... [illegible]

Scrip d'autres compagnies ... [illegible]

Actions et bons ... [illegible]

En caisse ... [illegible]

Total de l'actif ... $[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.—Qu'on se souvienne que ce jour, pardevant moi, soussigné ... se sont présentés A. Chiapella, président et W. G. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, [illegible]

ARTHUR BAUCIER, Troisième juge de paix.

Aujourd'hui à une assemblée des directeurs il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie ... il serait déclaré ... un dividende ... des certificats pour le dit dividende ... à partir du ... de la Compagnie ...

A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire.

Les certificats de profit ... payables ... à la Compagnie ... avril dernier, les porteurs de ces certificats ... au bureau de la Compagnie.

—*Directeurs*—

Jno. Adams, maison Adams & Co.
J. H. Ferrer, maison Ferrer & Co.
F. B. Peters, maison Peters & Adams.
J. Gladstein, maison O. Tassin & Desaumines & Co
J. Zuntz, maison Knorer & Zuntz.
Ed. Newman,
Victor Maignan,
A. Chiapella,
L. F. Generes, maison Abat, Generes & Co
John Dorlande, maison Ma[illegible] & Co
R. W. Ogden, maison Cusack & Co
Paul Lobit, maison Lobit, Carpentier & Co
Fred. Dutrive, maison B. Dutrive & Co;
J. Carl Kohn; Joseph [illegible].

SECOND ETAT ANNUEL Des affaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux réquisitions de sa charte, savoir:

Primes non expirées en septembre 1861 ... $[illegible]

Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1862 ... [illegible]

Primes sur les risques d'incendie ... 24[illegible] 14

Primes sur les risques des mers ... 164,[illegible] 40

Primes sur les risques des rivières ... 25,872 45 ... $3[illegible] 47

Total des primes ... $[illegible]

En moins, primes sur les risques non expirés le 30 sept 1861 ... 68 [illegible]

Primes remboursées ... 7,[illegible] 45 ... 77,325 45

Montant des primes ... $[illegible]

Pertes payées dans la même période:

Sur les risques d'incendie ... 168,9[illegible] 55

Sur les risques des mers ... [illegible]

Sur les risques des rivières ... [illegible] 69

... $2[illegible] 59

Quinze pour cent remboursé ... [illegible] 71

Réassurances, frais, &c ... [illegible] 58 ... 2[illegible] 79

Bénéfice net ... $[illegible]

Primes expirées ... $[illegible]

En moins—primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent ... 25,324 72

Montant participant au bénéfice ... $[illegible] 30

L'actif de la compagnie est comme suit

En caisse ... $[illegible]

Billets garantis ... [illegible]

Billets hypothécaires ... [illegible]

Scrip d'autres compagnies ... [illegible]

Effets pour primes ... [illegible]

Dû pour primes et en voie de perception ... [illegible]

Emprunt des Etats Confédérés ... [illegible]

Balance de billets de souscription ... [illegible]

Total de l'actif ... $386,454 2[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1862, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la paroisse et la ville, se sont présentés J. Tuyes, président et J. W. Hincks, secrétaire de la compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NLLE ORLEANS, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, président.
J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 11 octobre 1862. ARTHUR BAUCIER, Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer sur demande un intérêt de six pour cent sur les certificats non payés de profit, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente deux (32) pour cent sur les primes expirées de la Compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1862. Les certificats seront émis à cet effet à partir du [illegible] novembre.

J. TUYES, président.
J. W. HINCKS, secrétaire

Directeurs:

Alphonse Miltenberger,	A. Rochereau,
G. W. Babcock,	Chs. Lafitte,
O. Leuve,	L. Millaudon,
S. M. Darby,	G. Sabatier,
J. B. Gribble,	P. A. Noblom,
A. Reichard,	J. Tuyes.

12 oct—1an

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant.

WITTERS & PENFIELD, Rue Vieille Levée, 91

18 déc—

S. F. GLENN, AVOCAT,

Bureau, rue du Camp No. 15.

26 fév